

ÉTUDES | BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

MARS 2025 N°91

Activité des exploitations forestières et des scieries en 2023

Une récolte de bois en baisse sauf pour le bois destiné à l'énergie.

La région recense 466 exploitations forestières ou scieries, soit 15 % des sociétés françaises. Sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, la récolte s'établit à 5 300 milliers de m³, en baisse par rapport à 2022, mais restant la 3^e plus grande récolte des trente dernières années. Seule la catégorie du bois énergie est en hausse, en partie en raison d'une professionnalisation de l'activité. La crise des scolytes est toujours bien présente avec des coupes sanitaires à nouveau en augmentation après une année 2022 très chaude et atteignant près de 600 milliers de m³. Les sciages atteignent 1 330 milliers de m³. Ils sont en recul de 3,5 %, baisse largement due à la diminution des sciages de conifères. La région reste leader en matière de bois sous rails avec plus du tiers de la production française. Le commerce extérieur de bois et de sa première transformation est excédentaire en Bourgogne-Franche-Comté, grâce à près de 450 millions d'euros de ventes principalement vers les pays de l'Union européenne.

En 2023, la Bourgogne-Franche-Comté compte 466 exploitations forestières ou scieries, soit 10 unités de plus qu'en 2022. Les entreprises de récolte sont en légère hausse quand le nombre de scieries reste stable. Si une centaine d'entreprises travaille dans les deux secteurs, environ 300 structures pratiquent seulement la récolte et une soixantaine uniquement le sciage. Au total le nombre d'entreprises de la région représente 15 % des entreprises françaises. C'est

dans l'Est de la région que se trouvent la plupart des entreprises.

Baisse de la récolte mais hausse du bois énergie

Pour la cinquième année consécutive, la récolte s'établit au-delà des 5 millions de m³ en 2023. Toutefois, la récolte est cette année en baisse par rapport à 2022 et 2021, année record à plus de 6 millions de m³. La baisse est à imputer aux bois d'œuvre

qu'ils soient issus de conifères ou de feuillus ainsi qu'aux bois industriels. À l'inverse le bois énergie continue sa progression entamée il y a 4 ans¹. Une partie de cette hausse serait due à une augmentation de la professionnalisation de la récolte du bois énergie. Cette augmentation ne peut enrayer la baisse globale de

¹ La récolte de bois énergie mesurée par l'enquête EXF-SRI ne correspond qu'à la part de la récolte issue du monde professionnel, hors affouage et autoconsommation. Selon Fibois et l'Observatoire du bois énergie en Bourgogne-Franche-Comté, la part hors professionnelle serait de plus de 3 millions de m³.

Figure 1 - Entreprises exerçant une activité forestière et/ou sciage

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône et Territoire de Belfort	Saône-et-Loire	Yonne	BFC	France
Nombre total d'entreprises	57	104	81	35	87	72	30	466	3 055
<i>dont exploitation forestière</i>	49	87	75	27	79	63	25	405	2 448
<i>dont scierie</i>	21	46	21	15	23	23	10	159	1 156

Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

la récolte, les bois d'œuvre représentant 58 % des volumes.

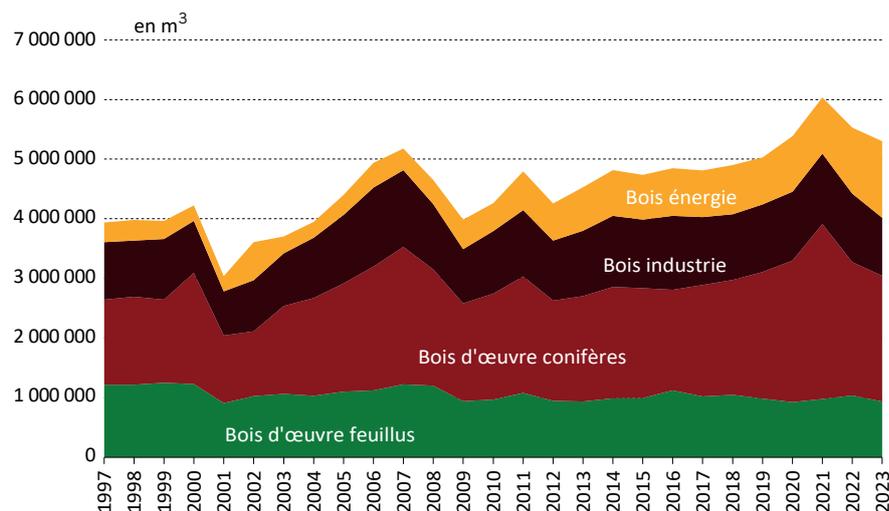
Ainsi, la diminution de la récolte en Bourgogne-Franche-Comté s'établit à - 4 % quand au national elle est environ 2 fois moindre. Malgré ce différentiel, la région reste solidement accrochée à la quatrième place du palmarès des régions les plus productrices. La première, Nouvelle Aquitaine, est proche des 10 000 milliers de m³, Grand-Est, en seconde position, a une production de 6 650 milliers de m³ et Auvergne-Rhône-Alpes devance légèrement la BFC de 660 milliers de m³ avec une récolte de 5 961 milliers de m³.

La région reste la première productrice de chêne, puisqu'avec 170 840 m³ elle détient 31 % de la récolte nationale et elle arrive en seconde position tous feuillus compris.

Des structures de récolte régionale différenciées

Au niveau départemental, seuls le Jura et la Saône et Loire ne participent pas à la baisse générale de la région. Le Jura enregistre une baisse de 6 % en bois d'œuvre feuillus mais les trois autres secteurs sont en augmentation avec même un pic d'environ + 19 % en bois d'œuvre conifères en lien avec la crise des scolytes. Au total, la récolte de ce

Figure 2 - Évolution de la récolte



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

Figure 3 - Répartition de la récolte

Catégorie	Part en 2022	Volume 2023 en m ³	Part en 2023
Total Bois d'oeuvre	60 %	3 045 400	58 %
<i>dont feuillus</i>	<i>19 %</i>	<i>932 755</i>	<i>18 %</i>
<i>dont conifères</i>	<i>41 %</i>	<i>2 112 645</i>	<i>40 %</i>
Bois de trituration	19 %	909 540	17 %
Autre bois d'industrie	1 %	64 410	1 %
Bois énergie	20 %	1 282 805	24 %
Récolte Bois	100 %	5 302 154	100 %

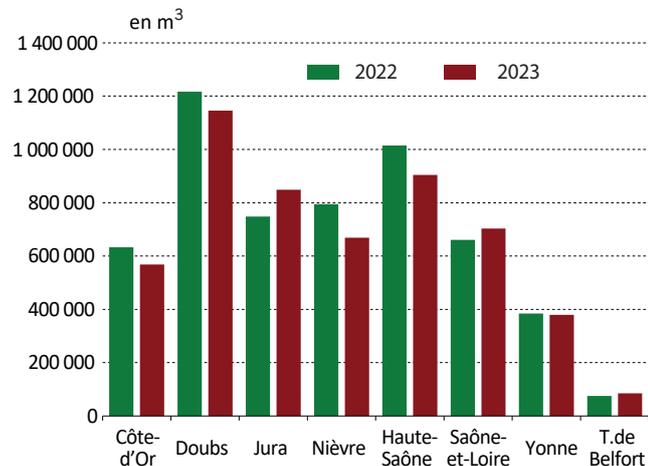
Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

département est en hausse de près de 14 %. La production de grumes de Saône-et-Loire augmente également mais dans une moindre mesure, avec 6 % de hausse. C'est la conséquence de l'arrivée à maturité de plantations de douglas datant de 40 ans. Quant

aux baisses, la plus spectaculaire est à mettre au crédit de la Nièvre avec une perte de 67 000 m³ par rapport à 2022, soit - 15%.

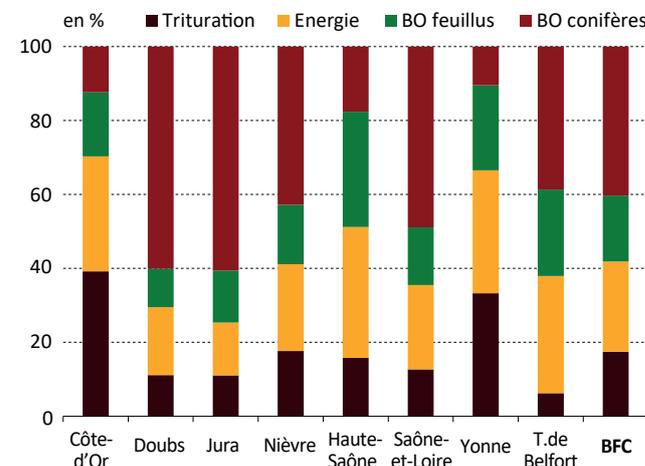
La structure de récolte par département diffère selon que l'on soit

Figure 4 - Évolution départementale des récoltes



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

Figure 5 - Répartition en pourcentage de la récolte



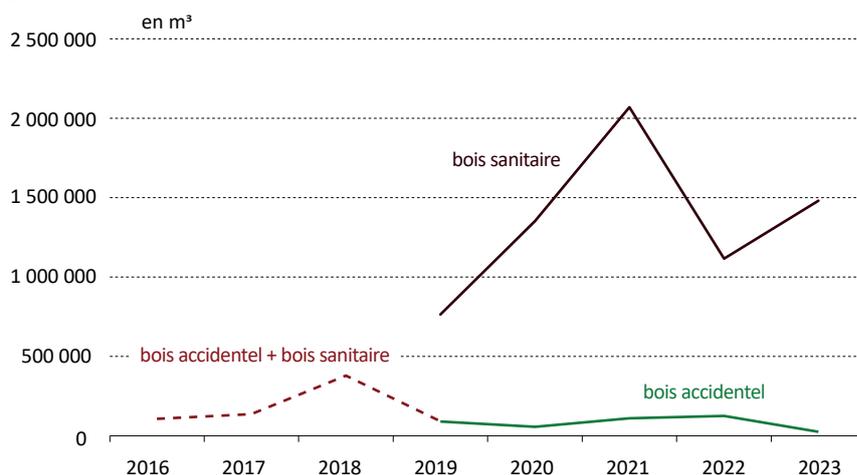
Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

en altitude ou non. Ainsi les départements du Doubs et du Jura, présents sur les massifs frontaliers avec la Suisse, font la part belle aux conifères, tout comme la Saône-et-Loire et la Nièvre dans une moindre mesure du fait de leurs implantations sur le territoire du Morvan. Ces parts importantes se reflètent dans la structure régionale où la récolte de conifère est majoritaire. À l'inverse en Côte-d'Or, dans l'Yonne ou en Haute-Saône, la part des feuillus est plus conséquente. La Côte-d'Or et l'Yonne se distinguent également par leur forte part en bois de trituration.

Les scolytes toujours présents

Les coupes sanitaires sont nécessaires pour limiter l'impact sanitaire et économique des dépérissements forestiers. Elles sont réalisées pour éloigner des arbres dépérissants, endommagés ou morts, dans le but d'éviter la propagation d'insectes ou de maladies.

Figure 6 - **Évolution des bois sanitaires et accidentels**



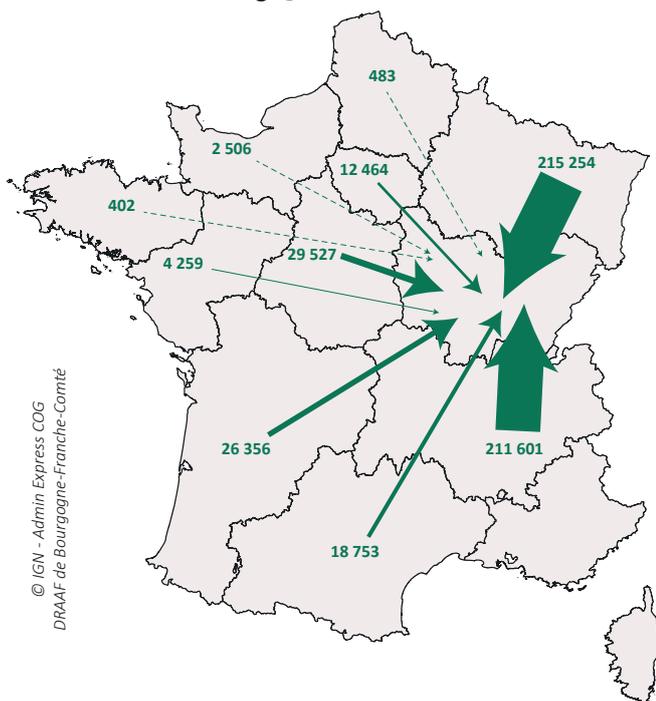
Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023
Remarque : Avant 2019, la distinction entre bois accidentel et sanitaire n'existait pas dans le questionnaire de l'enquête EXF-SRI

La crise des scolytes est encore à l'origine de la majorité des coupes sanitaires avec une hausse de 24 % en 2023 par rapport à 2022. C'est plus que la moyenne nationale qui ne compte que 11 % d'augmentation. Cette hausse est due aux épisodes de sécheresse de 2022 qui ont généré un stress hydrique et par conséquent des dépérissements

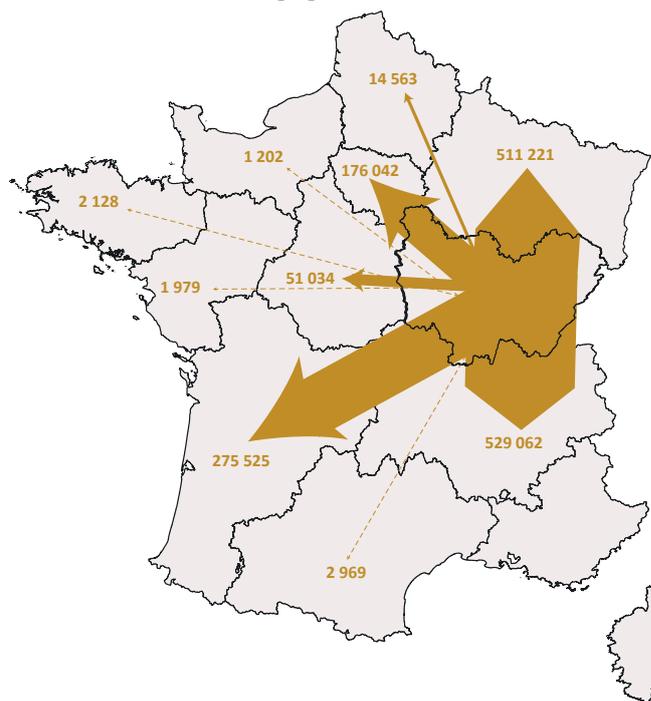
et de la mortalité notamment sur les épicéas et sapins. La hausse régionale est portée par de gros départements forestiers comme le Jura et le Doubs qui à eux seuls cumulent 155 000 m³ de plus par rapport à la campagne précédente. À un plus faible niveau, les coupes sanitaires de Côte-d'Or explosent avec une multiplication par 6 en un an pour un volume de près de

Figure 7 - **Près d'1,6 million de m³ prélevé par des entreprises extérieures à la région**

Récolte de bois hors de la Bourgogne-Franche-Comté par des entreprises dont le siège se situe en Bourgogne-Franche-Comté



Récolte de bois en Bourgogne-Franche-Comté par des entreprises dont le siège se situe hors de la Bourgogne-Franche-Comté

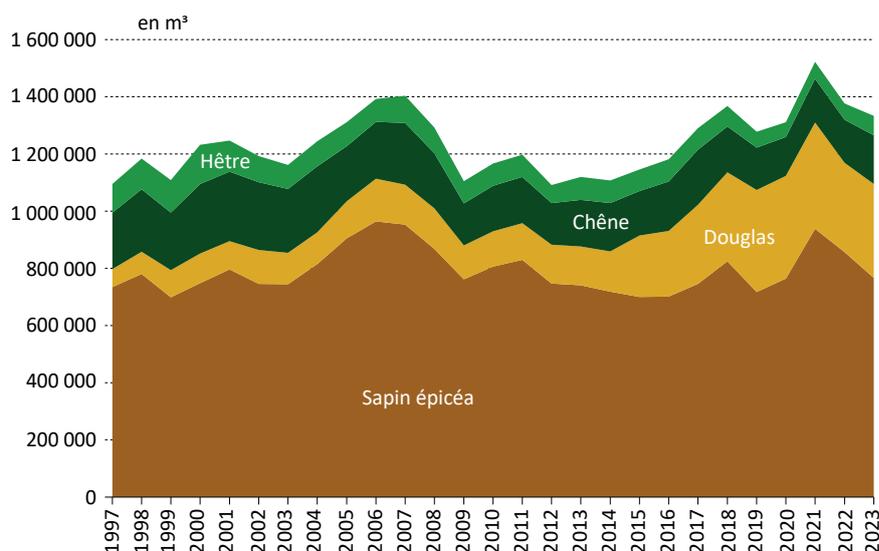


Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

40 milliers de m³. Le peuplement de hêtre sous pression sanitaire peut en partie expliquer cette forte hausse. En revanche dans la Nièvre, la Haute-Saône et la Saône-et-Loire, l'heure est au recul, avec des baisses comprises entre 40 % et 60 %.

La Bourgogne Franche-Comté dispose d'une ressource forestière de qualité ; elle est ainsi une des plus attractives pour la récolte de bois. De nombreuses entreprises dont le siège est situé à l'extérieur de la région viennent récolter du bois sur le territoire régional. Toutefois ce bois n'est pas forcément destiné à quitter la région pour rejoindre celui du siège de leurs entreprises. Ce sont les entreprises du Grand Est et d'Auvergne-Rhône-Alpes qui prélèvent le plus, avec à elles deux 66 % du volume récolté dans la région par des entreprises extérieures. Le mouvement inverse existe aussi et certaines entreprises de Bourgogne-Franche-Comté prélèvent du bois à l'extérieur mais dans une proportion moindre. Ainsi, les entreprises régionales vont couper 521 000 m³ à l'extérieur de la région, quand les entreprises extérieures à la région prélèvent 1 565 000 m³ sur le territoire régional.

Figure 8 - Évolution des sciages



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

Un recul des sciages

Les sciages de la région sont en léger recul avec une baisse de 3,5 %. Si les sciages de feuillus sont en hausse de plus de 9 %, ils ne peuvent compenser la diminution des conifères en baisse de 6,5 % mais qui pèsent plus lourd dans le volume total. Au sein de la famille des conifères, la baisse est portée par les sciages de sapin-épicéas dont le volume décroît de 10,5 % soit une perte sèche de 90 000 m³. Le poids de ce secteur comptant pour 55 % des sciages de la région, explique à lui seul le recul des sciages.

Au niveau national, la région occupe la troisième position des sciages en volume derrière Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et Nouvelle Aquitaine. Dans le détail, elle est en seconde position des sciages de feuillus derrière le Grand Est mais en première place pour ce qui est du sciage des chênes. Elle a découpé 31 % des volumes de chênes qui ont été transformés en 2023 en France. En ce qui concerne les conifères, la région occupe la troisième place encore une fois derrière AURA et Nouvelle Aquitaine mais elle est la seconde scieuse nationale pour les sapins-épicéas et

Figure 9 - Répartition des sciages par essence

Essences	Volume en 2022	Volume en 2023	Part en 2023	Part de la Bourgogne Franche-Comté en France
Chêne	164 677	170 842	12 %	31 %
Hêtre	60 295	67 739	5 %	21 %
Peuplier	21 101	15 276	1 %	7 %
Châtaigniers, feuillus précieux et autres feuillus	19 251	36 260	3 %	40 %
Total feuillus tempérés	265 324	290 117	21 %	25 %
Sapin-épicéa	856 976	766 178	55 %	20 %
Douglas	312 070	328 618	24 %	29 %
Total conifères	1 169 046	1 094 796	79 %	17 %
Merrains	15 823	17 192	1 %	26 %
Bois sous rail	48 515	48 750	4 %	41 %
Total essences tempérées	1 434 370	1 384 913	100 %	18 %

Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

les douglas derrière AURA. La Nouvelle Aquitaine est plus spécialisée dans le travail des pins maritimes, quasiment inexistant en BFC.

Au niveau départemental, les baisses les plus spectaculaires sont enregistrées dans le Jura (- 35 300 m³ et - 13 %) et dans le Doubs (- 25 400 m³ et - 6 %). Le département de la Haute-

Saône est le seul dont le volume de sciages augmente en 2023 avec + 7 % et 10 000 m³ supplémentaires.

La région toujours leader des bois sous rails et merrains

Les merrains et les bois sous rails suivent une forte hausse au niveau national alors que dans la région ils

sont à peu près stables (+ 0,4 %). La région reste néanmoins la plus grande productrice de merrains et encore plus de bois sous rails. Au total, ces productions à base de chênes représentent 65 940 m³ cumulés, soit 35,5 % de la production française.

Le commerce extérieur du bois

Le commerce extérieur du bois se porte très bien en Bourgogne-Franche-Comté puisque sa balance commerciale est excédentaire vis-à-vis des autres pays européens ou des autres continents.

La Bourgogne Franche-Comté exporte pour près de 64 millions d'euros de produits sylvicoles et 383 millions de bois sciés ou de produits en bois (codes A02Z et C16Z de la nomenclature agrégée issue de la CPF). De manière détaillée, les bois sciés et rabotés, les emballages en bois et les panneaux placages constituent 80 % des exports en valeur pour l'ensemble de la région.

Ces produits issus de la forêt avant ou après la première transformation ne représentent que 2 % des exports en valeur de la région.

L'Europe est la première destination des ventes de la région. Elle concentre 80 % des volumes exportés, aussi bien pour les produits bruts de la forêt que pour les produits issus du sciage. Viennent ensuite le continent américain avec 11 % des ventes, puis l'Asie pour 6 %. Le premier pays européen qui absorbe la plus grosse quantité de bois (en valeur) est la Belgique mais il est possible que cette destination ne soit qu'une étape vers des intermédiaires avant que les bois ne soient chargés sur des bateaux dans le port d'Anvers ou Zeebruges à destination de l'Asie.

Les pays recevant le plus de produits de la région sont la Belgique pour les bois sciés et rabotés, les USA pour les bois rabotés et l'Italie pour l'acquisition de panneaux et produits en bois. En ce qui concerne les bois bruts, la Belgique est là encore une fois en tête pour les exports vers son sol avec 23 millions d'euros, l'Italie arrive en seconde position avec 11 millions d'euros. L'Allemagne complète ce podium très en deçà des deux premiers avec moins de 6 millions d'euros.

Du côté des importations, les achats s'effectuent avant tout auprès des pays du vieux continent. Les imports européens représentent 96 % des achats à l'étranger de la région, soit plus de 254 millions d'euros dont 233 millions d'euros de bois et produits en bois. Viennent en deuxième les produits issus du marché asiatique.

Les exportations de la région sont portées par le département de la Côte-d'Or qui compte pour 30 % des valeurs exportées. Ses ventes sont principalement issues de produits ayant subi une transformation puisqu'ils représentent 81 % des produits sortant de la Côte d'Or, essentiellement des emballages en bois. La Saône-et-Loire occupe la seconde position avec 28 % des ventes vers l'étranger, les autres départements n'excédant pas les 10 %.

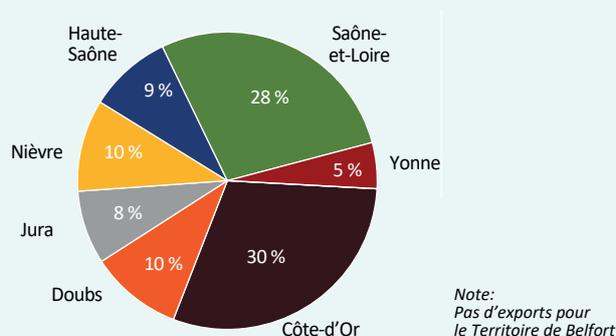
Montants des exports en euros

Continents	Produits sylvicoles	Bois, articles en bois	Total
Afrique	213 450	8 002 498	8 215 948
Amérique	30 856	45 359 384	45 390 240
Asie	6 825 013	20 423 820	27 248 833
Océanie	0	208 026	363 946 253
Europe	56 554 777	307 391 476	208 026
Moyen Orient	57 530	1 542 784	1 600 314
Total général	63 681 626	382 927 988	446 609 614

Champ : exportations de la nomenclature A02Z et C16Z de la région Bourgogne-Franche-Comté

Source : DGDDI

Part des exports par départements



Note : Pas d'exports pour le Territoire de Belfort

Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023

Lancement d'une étude prospective sur l'avenir de la filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté

En 2025, la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté se trouve à la croisée des chemins. Depuis 2018, notamment du fait de l'accumulation d'épisodes de sécheresses, de canicules et de crises, la forêt de la région a connu des dépérissements importants, dont le plus emblématique est celui qui affecte les épicéas de la région. L'amplification des effets du changement climatique risque d'entraîner de nouveaux dépérissements dans les années à venir. En raison de ces perturbations, des volumes importants de bois de qualité secondaire sont mis sur le marché. Ils ne trouvent pas toujours preneurs, ce qui affecte lourdement les propriétaires et déstabilise la filière. À cette crise de la ressource-matière s'ajoute une volatilité des cours du bois, alimentée par la concurrence internationale et les fluctuations du prix des matières premières et de l'énergie, ces dernières années (ex. épidémie de covid, tensions internationales). Ces changements et incertitudes affectent une filière caractérisée par le temps long, à la fois à l'amont (production du bois) et à l'aval (industrie lourde dont la réorientation nécessite des capitaux importants et des compétences spécifiques).

Afin d'aider la filière forêt-bois à se projeter dans cet avenir incertain, la DRAAF BFC, le Conseil Régional et FIBOIS BFC ont répondu à un appel à projet du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour lancer une étude prospective. Son objectif est de mettre en mouvement la filière et ses parties prenantes pour se projeter à l'horizon 2040. Cette étude se déploiera sur 3 territoires en région, qui illustrent la diversité de la forêt et de la filière forêt-bois : le Morvan, le Jura et les peuplements feuillus du Val de Saône. Les ateliers prospectifs territoriaux associeront les parties prenantes de la filière, pour réfléchir aux futurs possibles et aux leviers à activer pour les faire advenir. Ils se dérouleront de mai à septembre 2025, et la restitution finale aura lieu en octobre-novembre 2025.

Pour en savoir plus

- [Bilan sylvo-sanitaire 2023 régional](#), mars 2024
- [Observatoires interactifs relatifs à la filière forêt bois](#), janvier 2025



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Tél : 03 39 59 42 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Pierre Froissart (SRISE), Pierre Lambaré (SRFOB)
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2025